

# Secteur culturel, prestations artistiques : quels outils pour les personnes publiques ?

**Date :**

**Durée :** 4.00 heures

**Lieu :**

## Accessibilité et délais d'accès

**Handicap :** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès :** 2 jours

**Prix :** 600.00 € HT / participant, soit 720.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*Entre subvention et commande publique, les personnes publiques disposent de leviers variés pour soutenir, valoriser et impulser la création artistique.*

*Encore faut-il savoir quel outil activer selon les projets, leurs objectifs et leur cadre juridique.*

*"Comment distinguer les cas relevant du subventionnement de ceux qui exigent une commande publique artistique ?"*

*"Quelles sont les conditions pour accorder une subvention en toute sécurité ?"*

*"Comment utiliser les dispositifs existants (comme le 1 % artistique) pour soutenir la création tout en respectant les règles de la commande publique ?"*

*Cette formation vous apportera toutes les clés pour maîtriser les modalités d'intervention des personnes publiques dans le champ culturel, en choisissant le bon outil – subvention ou commande publique – et en sécurisant chaque étape de sa mise en œuvre.*

## Profils des apprenants

- Toute personne travaillant dans une collectivité publique et ayant l'occasion de soutenir une action culturelle ou de faire exécuter une prestation artistique

## Prérequis

- Notions juridiques basiques relative à la commande publique

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les différentes possibilités d'intervention de la personne publique dans le secteur culturel et artistique :
- Être capable d'actionner le levier du subventionnement dans le secteur culturel : - Connaissance des conditions de recours au subventionnement ; - Maîtriser la mise en œuvre du subventionnement.
- Être capable d'actionner le levier de la commande publique artistique : - Opérations immobilières et 1% artistique ; - Commande publique et filière du spectacle vivant ; - Contrats conclus sans publicité ni mise en concurrence pour des raisons artistiques

## Contenu de la formation

- I. Subventionner une activité culturelle
  - a. Définition et cadre juridique
  - b. Modalités pratiques et mise en œuvre
- II. Commander une prestation culturelle ou artistique
  - a. Gestion d'équipements culturels
  - b. Commande publique et spectacle vivant
  - c. Commande publique et prestations artistiques
- III. Recourir au dispositif du 1% artistique dans le cadre d'opérations de travaux
  - a. Définition et cadre juridique
  - b. Conditions et modalités pratiques de recours

## Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Samuel COUVREUR, avocat associé - scouvreur@seban-avocat.fr et Alice LARMET, avocate à la Cour - alarmet@seban-avocat.fr

## Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Évaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

## Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 9 décembre 2025 - Version 1